

Bulletin N°9 – 11 août 2022

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

Résumé :

La demande climatique reste importante avec des températures supérieures à 30°C jusqu'à la fin de semaine. Les températures commenceront à baisser ensuite. De faibles précipitations attendues sous forme orageuse.

Un nouvel arrêté en date du 8 août 2022 place la zone Loire en alerte renforcée.

Les zones de la Vilaine, les affluents Sud et Nord de la Loire, Erdre amont, Brière-Brivet et l'ensemble des sous-bassins de la Sèvre-Nantaise restent en **crise.**

La zone de Logne/Boulogne/Ognon reste en **crise.**

La zone des Côtiers Bretons non réalimentée par la Loire reste en **crise.**

La zone Loire et la zone des Côtiers Bretons réalimentée par la Loire (y compris le canal d'amenée) sont en **alerte renforcée.**

La zone de l'Oudon reste en **alerte renforcée.**

Le reste du département est en **vigilance.**

Les restrictions concernent également les usages de l'eau potable : tous les usages de l'eau potable sont réglementés aux restrictions de niveau 3 (Alerte renforcée) pour l'ensemble du département.

A NOTER : Pas de parution de l'Inf'eau 44 et de l'inf'eau Grand Lieu la semaine prochaine.








Météo

Pluviométrie des semaines passées par zone d'alerte :

Zone d'alerte*/ Station	Pluviométrie en mm		
	Semaine 29	Semaine 30	Semaine 31
1 (Vilaine) /Derval	3.8	0.5	1.6
3a (Erdre amont) /Joué-sur-Erdre	3.9	3.7	3.7
3b (Erdre aval) /Carquefou	13.7	0.5	4.5
3c (Affluents Nord Loire) /Vallon-de-l'Erdre_Lasnerie	20.2	1.6	8.7
3d (Affluents Sud Loire) /Le Pallet	12.2	0.7	0.2
3f (Brière-Brivet) /Assérac_Barzin	1.4	1.8	0
4 (Sèvre-Nantaise) /Le Pallet	12.2	0.7	0.2
5 (Côtiers Bretons) /Villeneuve-en-Retz	9.2	0.9	0.1
6a (LOGNE BOULOGNE OGNON) Laujardière, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	12.5	0.7	0.2

*Toutes les zones ne sont pas présentées

Prévisions météo à 7 jours (Carquefou)

	Jeudi 11 août	Vendredi 12 août	Samedi 13 août	Dimanche 14 août	Lundi 15 août	Mardi 16 août	Mercredi 17 août
<i>Temps</i>							
<i>T° min / max (°C)</i>	23/37	18/40	18/36	17/29	18/28	14/29	12/23
<i>Pluie (mm)</i>	0	0	0	1.5	1.5	2	0
<i>ETP (mm)</i>	9	8.5	7.5	4.5	5.5	6	5

Sources : Weather Measures / MétéoCiel / MétéoFrance

Des températures proches ou supérieures à 30°C et des ETP qui restent élevées pour les 7 prochains jours. Des précipitations annoncées qui restent faibles (inférieures à 5 mm) sous forme de pluies orageuses.

Situation des ressources en eau au 07/08/2022

Arrêté du 8 août 2022

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 31 juillet 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 7 août
N°	Nom			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
1	VILAINE	Débits	La Chèvre (Derval)	150 l/s	60 l/s	50 l/s	46 l/s	47/41/44/48/54/43	37 l/s
2	LOUDON	Débits	Segré (SDAGE)	600 l/s	300 l/s	100 l/s	116 l/s	118/113/117/128/122/106	97 l/s
3a	ERDRE AMONT	Débits	Nort-sur-Erdre (SDAGE)	70 l/s	60 l/s	50 l/s	28 l/s	32/27/30/34/27/25	26 l/s
3b	ERDRE AVAL	Niveau de l'ERDRE	Port Jean (Carquefou)	4,29 m NGF	4,22 n NGF	4,19 m NGF	4.34 m NGF		4.34 m NGF (31/07)
3c	AFFLUENTS NORD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	4,83 (26/07)	/	4,83 (26/07)
3d	AFFLUENTS SUD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	4,83 (26/07)	/	4,83 (26/07)

3e	LOIRE	Taux de salinité	Buzay	/	/	Taux de salinité > 1g/L	0.85 g/L	/	0.85 g/L (31/07)
		Débits	Montjean-sur-Loire (SDAGE)	127 m³/s	110 m³/s	100 m³/s	113 m³/s	112/110/108/106/104/102	101 m³/s
3f	BRIERE-BRIVET	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	4,83 (26/07)	/	4,83 (26/07)
4	SEVRE-NANTAISE	Débits	VOIR Tableau spécifique Bassin Versant de la Sèvre Nantaise (page 3)						
5	COTIERS BRETONS	Débits	Le Falleron (Saint-Etienne-de-mer-morte)	120 l/s	40 l/s	25 l/s	0 l/s	0/0/0/0/0/0	0 l/s
6a	LOGNE BOULOGNE OGNON	Débits	Logne (Saint Colomban)	150 l/s	60 l/s	30 l/s	0 l/s	0/0/0/0/0/0	0 l/s
6b	LAC DE GRANDLIEU eaux superficielles	Cote de Buzay	/	< 1,55 m au 01/07 < 1,43 m au 01/08 < 1,30 m au 01/09	/	/	1.54 (29/07)	/	1.54 (29/07)

*La couleur grise correspond au niveau de vigilance / Les valeurs seuils ne sont pas présentées dans le tableau.

Pour le Bassin Versant de la Sèvre Nantaise :

Les mesures restent identiques au dernier arrêté.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 31 juillet 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesures au 7 août
				ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
N°	Nom								
4	Sèvre Nantaise (SNaSup 1)	Débits	Tiffauges	330 l/s	270 l/s	200 l/s	53 l/s	/	/
			Saint-Mesmin	300 l/s	170 l/s	150 l/s	52 l/s	53/43/44/44/48/43	38 l/s
			Vertou	1150 l/s	900 l/s	570 l/s	557 l/s	/	/
	Moine (SNaSup 2)	Débits	Saint-Créspin-sur-Moine	450 l/s	310 l/s	250 l/s	211 l/s	226/191/142/151/149/169	172 l/s
	Sanguèze (SNaSup 3)	Débits	Tillières	15 l/s	10 l/s	5 l/s	1 l/s	1/0/0/0/0/0	0 l/s
	Maine	Débits	Saint-Georges de Montaigu	50 l/s	20 l/s	10 l/s	2 l/s	1/3/2/1/1/2	1 l/s
			Remouillé	270 l/s	110 l/s	90 l/s	77 l/s	44/44/43/42/38/33	31 l/s

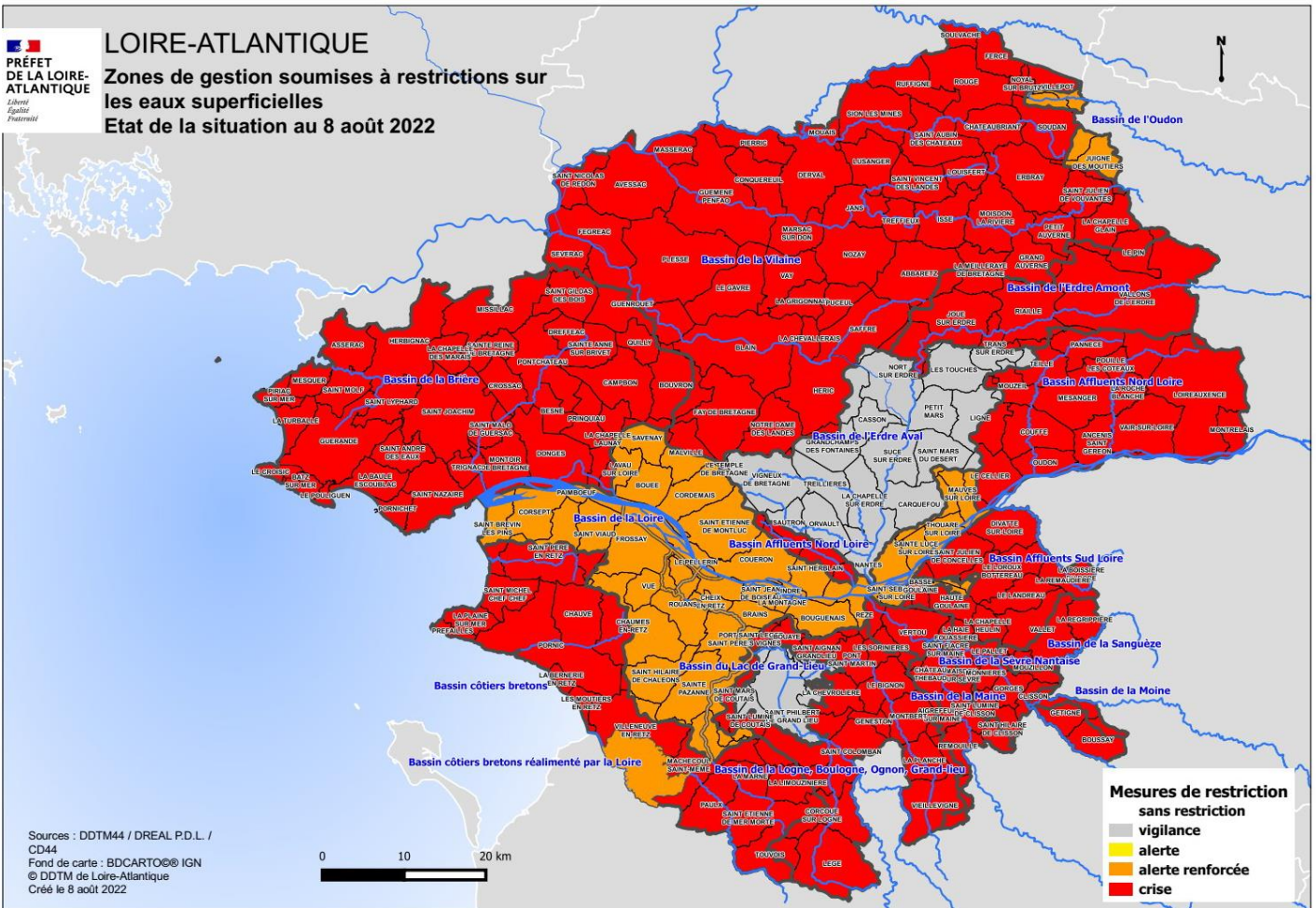
Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Les mesures réglementaires sont celles en vigueur au 08/08/2022 par Zone d'Alerte :

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
<p>Zone 3b : Erdre Aval</p> <p>Zone 6b : Lac de Grand-Lieu</p>	/	<p>Zone 2 : Oudon</p> <p>Zone 3^e : Loire</p> <p>Zone 5 Côtiers Bretons réalimentés par la Loire (y compris le canal d'aménée depuis la Loire)</p>	<p>Zone 1 : Vilaine</p> <p>Zone 3a : Erdre Amont</p> <p>Zones 3C et 3D : Affluents Nord Loire Affluents Sud Loire</p> <p>Zone 3F : Brière-Brivet</p> <p>Zone 4 : Maine, Sanguèze Sèvre-Nantaise, Moine</p> <p>Zone 5 Côtiers Bretons non réalimentés par la Loire</p> <p>Zone 6a Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu</p>

Pour vérifier le zonage superficiel qui correspond à votre point de prélèvement :

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>



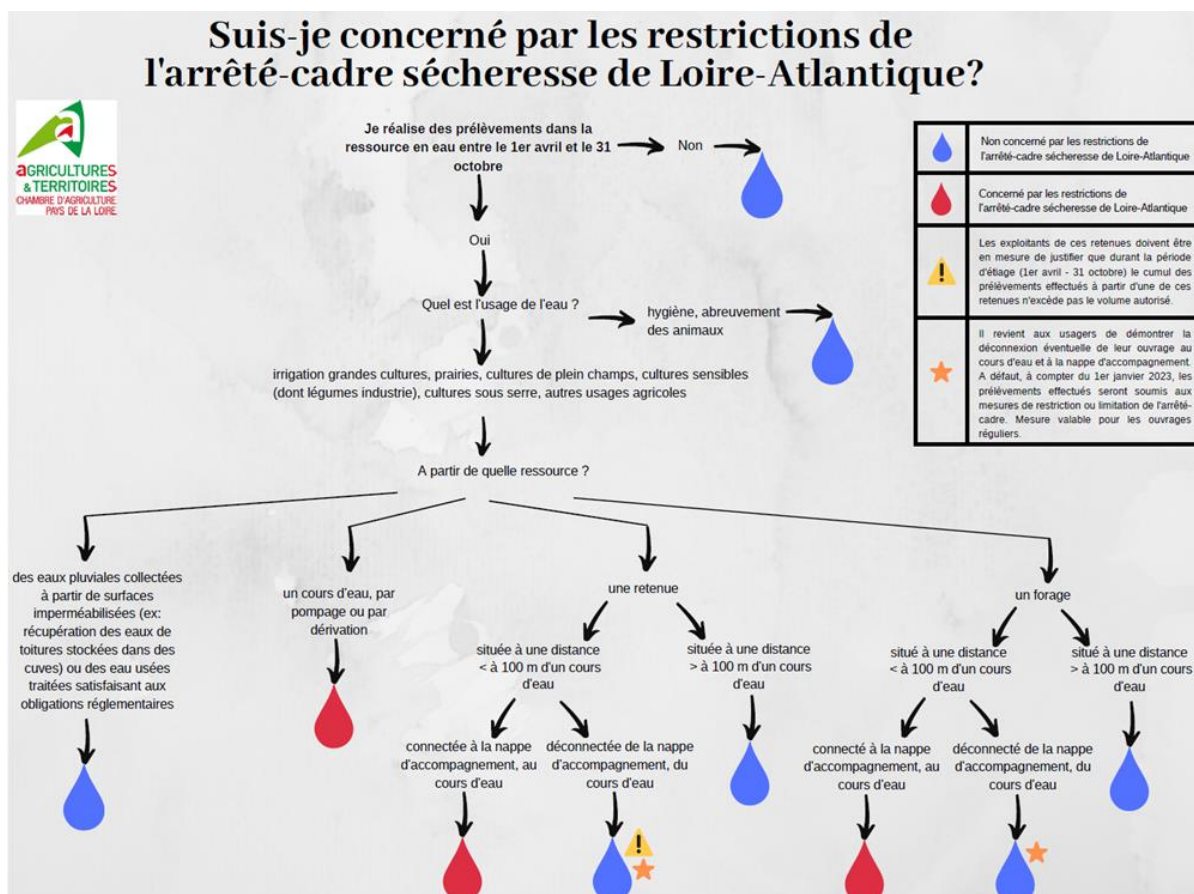
Usages agricoles	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Grandes Cultures, Prairies, Cultures de plein champ	- Communication - Réunion du comité sécheresse	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction	Interdiction
Cultures sensibles (maraichage) Cultures irriguées par technique économes (micro-aspiration, goutte à goutte) Cultures sous serre et jeunes plants en pépinière	- Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h. Ou si gestion volumétrique concertée, réduction volumétrique*	Interdiction sur décision du préfet
Besoins des sites d'élevages (hygiène, abreuvement)	Ne sont pas concernés par ces mesures			

*Taux de réduction de 30% du volume hebdomadaire maximal autorisé

Pour savoir si votre prélèvement est concerné par l'arrêté cadre sécheresse qui régit l'utilisation de l'eau selon le type de ressource et le type d'usage, consulter le logigramme ci-dessous.

Pour rappel, chaque exploitant doit démontrer la déconnexion éventuelle de son ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement avant le 31 décembre 2022. Les démarches à suivre sont disponibles ici :

https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_connexion_plan_eau_nappe.pdf



	Non concerné par les restrictions de l'arrêté-cadre sécheresse de Loire-Atlantique
	Concerné par les restrictions de l'arrêté-cadre sécheresse de Loire-Atlantique
	Les exploitants de ces retenues doivent être en mesure de justifier que durant la période d'étiage (1er avril - 31 octobre) le cumul des prélèvements effectués à partir d'une de ces retenues n'exécède pas le volume autorisé.
	Il revient aux usagers de démontrer la déconnexion éventuelle de leur ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement. A défaut, à compter du 1er janvier 2023, les prélèvements effectués seront soumis aux mesures de restriction ou limitation de l'arrêté-cadre. Mesure valable pour les ouvrages réguliers.

Etat des cultures et des sols :

Maïs :

Les maïs les plus avancés sont au stade grain pâteux, les plus tardifs sont au stade grain laiteux. Pour les maïs irrigués, les premiers ensilages vont commencer cette semaine.

Etat de la réserve hydrique :

La demande climatique ne faiblit pas avec des ETP comprises entre 4.5 et 9 mm /jour.

Les sols, qui se sont déjà largement asséchés, rencontrent des difficultés à retrouver durablement un niveau de remplissage permettant un développement optimal des cultures. Cette situation va perdurer car aucune pluie significative n'est annoncée pour les 7 prochains jours.

Conseils poursuite et fin de l'irrigation en maïs grain-ensilage :

Dans la mesure des possibilités de prélèvement, il faut maintenir le rythme d'irrigation jusqu'au stade conseillé (voir ci-dessous)

- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne, un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**
- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile moyenne à forte, un apport de 30 à 40 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**

Jusqu'à quand irriguer en Maïs ensilage ?

En fonction du stade du maïs et de la date prévisionnelle de récolte : **un dernier apport peut se justifier jusqu'à 10 à 15 jours avant la date de récolte en fonction de l'état des sols**, ce qui correspondant à peu près à 27% de MS plante entière. Il n'est pas conseillé d'irriguer dans les 10 jours avant récolte afin d'épuiser au mieux la réserve hydrique et avoir un chantier qui se fasse sans tasser le terrain.

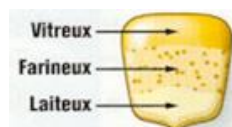
Jusqu'à quand irriguer en Maïs grain ?

L'irrigation doit être maintenue jusqu'à ce que le grain atteigne 50 % (Stade H50) à 45 % (Stade H45) d'humidité. En dessous de 45 % d'humidité du grain, il n'y a plus de gain de rendement à attendre, l'irrigation doit s'arrêter.

Pour déterminer le taux d'humidité du grain appuyez-vous sur le diagnostic grain :

Sur une zone homogène et représentative de la parcelle, sélectionner 5 épis par rang sur 3 rangs. Casser les épis en 2 à mi-longueur et conserver la partie pointue de l'épi.

Juger du degré d'humidité sur les grains de la couronne : une répartition homogène entre les 3 amidons vitreux, pâteux et laiteux (47% humidité du grain = 31% MS plante entière) correspond au stade.



Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.

**Chambre d'agriculture des Pays de la Loire –
Site de Nantes**

Rue Pierre Adolphe Bobierre –
La GERAUDIERE
44939 NANTES
Tél. 02 53.46.60.00

Rédaction : Sophie HEMONT

Comité de relecture : Marion MOINEAU

Reproduction interdite

Retrouvez l'inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>

Avec le soutien financier de :

